Toujours les accidents de chemins de fer

Narbonne, 3 novembre. — Un tamponnement s'est produit cet après-midi, entre deux trains de marchandises en gare de Coursan. Le train 1120 a pris en écharpe la queue du train 1107 au moment où celui-ci se garait pour le laisser passer.

Quatre wagons du 1107 ont été broyés. La machine a été endommagée. Il n'y a heureusement aucun accident de personne.

Les femmes qui tuent. — Le drame de Nogent

Paris, 3 novembre. — Les cadavres des deux amants étaient, cette après-midi encore, toujours couchés à côté l'un de l'autre, dans l'appartement de la jeune femme composé de deux pièces au quatrième étage de la maison portant le n° 131, Grande-Rue, à Nogent.

M. et Mme Lebeuf sont restés depuis hier à côté du corps de leur fille. Ils sont décidés à observer ses dernières volontés exprimées dans une lettre de six pages dont voici le résumé :

« Je ne veux pas de service religieux à mon enterrement. Que l'on me mette en bière vêtue d'une robe grise. Pas de couronnes sur mon cercueil, mais des fleurs, que j'aime beaucoup. Je désire être enterrée dans mon pays natal, où j'ai tant joué et ri étant enfant. »

En conséquence, dès que l'autorisation de la préfecture sera arrivée, le corps de la jeune femme sera transporté à Saint-Sauveur-les-Bray (Seine-et-Marne) où elle est née.

Les Caisses d'épargnes

Le *Journal officiel* publie le rapport annuel sur les opérations de la Caisse nationale d'épargne, *vulgo* caisse d'épargne postale, pendant l'année 1890.

Il a été effectué durant cette période, 1,949,371 versements pour 241,999,132 francs et 738,501 remboursements pour 191,521,015 francs. Le solde dû aux déposants était, au 31 décembre, de 413,439,048 fr., en augmentation de 81,365,136 francs sur 1889.

Comme on doit s'y attendre, les diverses régions de la France sont loin d'avoir bénéficié au même degré de la *création de la Caisse nationale d'épargne*. Les populations rurales s'en servent moins que les populations urbaines, et Paris joue un rôle prépondérant dans le développement de l'institution. « Paris, lit-on dans le rapport, ne cesse pas d'occuper la première place ; ses moyennes l'emportent à tel point sur celles des autres villes que les opérations qui y ont été effectuées en 1890 (non compris les opérations effectuées dans sa banlieue) forment à elles seules près du quart du chiffre total constaté dans l'ensemble des autres départements. »

Après Paris, Grenoble et Nice conservent respectivement le deuxième et troisième rang avec des moyennes également bien supérieures à celles de toutes les autres villes dont la population dépasse 50,000 âmes. Le succès de la Caisse nationale d'épargne s'affirme d'une façon exceptionnelle dans ces deux localités qui toutes deux ont été dotées d'une succursale. Après Paris, Grenoble et Nice, les meilleurs résultats ont été obtenus par Montpellier, Nîmes, Marseille, Toulouse, sièges de succursales, Limoges, Reims et Toulon.

Tourcoing, Saint-Etienne, Roubaix, Amiens, Lyon, le Havre et Orléans sont les villes les moins favorisées bien qu'elles aient obtenu en 1890 des résultats sensiblement supérieurs à ceux de l'année 1889.

Seize départements ont conservé, en 1890, le rang qu'ils avaient en 1889. Parmi ces départements on remarque que Paris, les Alpes-Maritimes, la Seine (banlieue) et le Var ont gardé respectivement les 1er, 2e, 3e et 4e rangs, tandis qu'Oran, le Finistère, Constantine et Tunis restent encore cette année à la fin de la liste.

Le volcan de Pantelleria

Trapani, 3 novembre. — Le volcan est environ à trois milles du port de Pantelleria, dans la direction Ouest, soit environ cinq kilomètres. L'éruption se prolonge sur un kilomètre environ. C'est une ligne un peu coupée dont la partie convexe est tournée vers l'île.

Cette forme fait supposer que la terre s'est fendue et qu'il n'y a pas de cratère proprement dit.

La fumée qui sortait de la mer était fort épaisse, quelquefois très noire. Par moments elle était accompagnée de lave. Alors l'eau était projetée très haut en colonne qui retombait mêlée à la lave, à des pierres, à du sable et à des blocs de rochers noirs.

Par moments, on apercevait des lueurs rouges à la surface de l'eau. En cet endroit la sonde n'a pu trouver le fond; il y avait bien deux cents mètres.

Les pierres brûlées noires que les cratères vomissent surnagent pendant quelques instants et retombent ensuite au fond de la mer, mais il en arrive sans interruption. C'est sans doute cette quantité de pierres apparaissant sur l'eau qui a fait supposer un instant qu'une île nouvelle s'était formée. Ce sont des pierres poreuses, noires comme du charbon, qui s'effritent facilement au moment où on les ramasse et se brisent comme des feuilles séchées, mais deviennent très dures et lourdes quand elles sont refroidies, ce qui exige plusieurs heures.

Douloureuse statistique

Le docteur Billroth, le célèbre professeur de chirurgie de l'université de Vienne, a fait, vendredi dernier, une leçon qui a attiré l'attention des cercles militaires. Cette leçon portait sur les blessures que font les nouvelles armes de tir dont sont munies les armées européennes. M. Billroth a appuyé sur ce fait que la force de pénétration des balles lancées par les fusils est telle que trois, quatre hommes au moins sont successivement transpercés et tués par un seul de ces projectiles, lorsque ces hommes sont placés l'un derrière l'autre. Le professeur a conclu que, dans la prochaine guerre, le personnel sanitaire actuel serait d'une insuffisance désastreuse.

« Les médecins-chirurgiens et infirmiers devraient être presque aussi nombreux que les combattants. En tout cas, il faut songer à augmenter considérablement le personnel actuel. »

Une armée dans laquelle les médecins seront aussi nombreux que les combattants, tel est à la fin du dix-neuvième siècle, le dernier vœu d'un philosophe chirurgien. Quelle perspective pour l'avenir !

M. Henri Lasserre et l' « Index »

On écrit de Rome :

« On m'assure que M. Henri Lasserre, l'illustre historien de N.-D. de Lourdes, aurait fait savoir à Rome qu'il publierait, dans l'espace de six semaines, son livre contre sa mise à l'*Index*, si le Saint-Siège ne faisait pas droit à ses réclamations.

» N'ayant pu vérifier l'exactitude de cette nouvelle, qui me paraît vraie, je n'insiste pas pour aujourd'hui. Le mise à l'*Index* a eu lieu, pour M. Henri Lasserre, dans des conjonctures et avec des détails pénibles. Mais je ne crois pas à la possibilité du succès de la démarche de l'écrivain français. J'ai vu ses amis les plus fervents devenir rapporteurs dans l'affaire et déclarer que la traduction des Saints Evangiles ne pouvait pas se justifier au point de vue théologique. Henri Lasserre a reçu de Léon XIII des témoignages d'affection.

» Si le grand écrivain publie son livre qui sera terrible pour certaines personnalités, il fera beaucoup de mal et aucun bien. Ses amis de Rome — et ils sont nombreux — regretteraient douloureusement cette publication qui sera un scandale. »

L'exportation des céréales de Russie

Saint-Pétersbourg, 3 novembre. — Un ukase impérial étend l'interdiction de l'exportation du seigle, de la farine de seigle et de déchets, à toutes les autres céréales (à l'exception du froment) et aux pommes de terre, ainsi qu'aux produits tirés de ces céréales et des pommes de terre, tels que : la farine, le malt, le gruau, la pâte, les gâteaux et le pain. Ces dispositions entreront en vigueur le lendemain de leur publication dans la *Gazette Officielle*. Le ministre des finances est chargé de les communiquer par la voie télégraphique aux bureaux des douanes.

Ne tomberont pas sous le coup de cette interdiction, dans les trois jours qui suivront la publication, les produits destinés à compléter les envois qui ont commencé avant la publication et qui, avant l'expiration de ce délai de trois jours, auront traversé les bureaux douaniers de la frontière et auront été transportés à l'étranger par les chemins de fer.

Nouveaux confirmés

Paris, 3 novembre. — Une touchante cérémonie a eu lieu ce matin, à huit heures, au palais archiépiscopal, où le cardinal Richard a administré dans sa chapelle privée, la confirmation à un certain nombre de fidèles.

Cette solennité avait cela de particulier que les néophytes qui y prenaient part étaient presque tous dans un âge avancé. C'étaient des personnes qui, n'ayant pas été confirmées dans leur jeunesse, recevaient ce sacrement dans une cérémonie d'un caractère privé, pour éviter de provoquer la curiosité du public en participant aux confirmations qui ont lieu annuellement dans les églises paroissiales.

LE PHONOGRAMME

Edison ne perd pas son temps. Le voici qui vient d'inventer le *tandem scientifique*, une machine électrique qui trouve les gisements de pierres précieuses et extrait celles-ci sans autres frais d'exploitation.

Vous verrez que ce gaillard-là finira par découvrir un appareil qui extraira des pierres précieuses là où il n'y en a jamais eu !

On dit que les financiers grands faiseurs d'émissions ont commandité au célèbre inventeur une draisienne électrique de capitaux se transformant à volonté en une locomotive vertigineuse qui, le cas échéant, gagnerait la frontière avec la rapidité de la foudre.

Mais ce qui va amener une révolution dans les existences bourgeoises, c'est la vulgarisation du fameux phonographe d'Edison. Un million d'appareils seront bientôt jetés sur le marché, et l'on continuera à en fabriquer jusqu'à ce que tout le monde en puisse posséder. Ajoutons que l'invention est perfectionnée au point qu'il suffit maintenant de pousser un simple bouton, de parler, d'insérer le phonogramme dans une *enveloppe et d'envoyer par la poste*.

Inestimable bienfait pour les gens qui n'ont pas d'orthographe, comme Napoléon Ier.

Aussi, les petits Sévigués qui sont enclins à écrire : « Monsieur l'Avocqua » ou « Madame l'Institutrisse », éviteront toute bévue en envoyant par la poste une communication « verbale ».

Et qui sait si dans quelques années l'orthographe, ces cauchemar de tous les âges, n'aura point définitivement disparu de l'enseignement et des mœurs ?

Car, enfin, supposez que chaque nation possède son phonographe — qui donc perdra encore son temps à écrire ?

Les livres ? — Ce seront des recueils de phonogrammes, vendus dans un gracieux écrin de cuir. On s'installera commodément dans une bergère et l'auteur lui-même vous contera son histoire.

Il y aura des surprises gaies et des effets terribles : gais, si, par exemple, dans une réunion où l'on s'ennuie, la maîtresse de maison vous fait entendre à l'improviste et phonographiquement le dernier monologue de Coquelin cadet; terribles, si d'aventure vous vous mettez en tête de chanter vous-même au moyen du phonogramme le *dies iræ* à votre propre enterrement.

Et que de ressources pour l'art dramatique!

Au moment où les inextricables fils d'un drame à la d'Ennery seront embrouillés jusqu'à former pelote, on apportera le phonogramme de « la pauvre morte », et celle-ci s'exprimera au milieu des acteurs silencieux et abattus par cinq actes de coups de poignard, de cris, de larmes, d'imprécations :

« Maintenant que la mort est là, je sens que le devoir m'incombe de faire triompher la vertu et châtier le crime. Grâce à l'invention de l'illustre Edison rien n'ignorera plus la vérité.

» Il est faux que le capitaine ait sauvé ma fille dans le naufrage *où périt la belle-sœur du receveur des* contributions, et où le pirate Fleuchemont, qui était le beau-frère incestueux de la duchesse, s'empara de l'extrait de naissance de la marquise de Vaucoton.

» Si j'ai caché ces pénibles circonstances, c'est par respect pour la mémoire de mon époux qui avait commis l'impraudence de plonger un poignard dans le cœur du noble duc.

» C'est mon pauvre fils qui, en brisant habilement le poignard dans la plaie et en appliquant un bandage antiseptique, parvint à conserver en vie la victime de son père, frappée de mutisme pour le restant de ses jours.

» C'est encore mon digne fils Edgard qui a arraché aux vagues de la mer celle que l'on considère comme ma fille et qu'une législation barbare ne lui permet pas d'épouser.

» Or, cette fille n'est pas ma fille. Je l'ai recueillie autrefois, lorsque ses parents, tendrement liés avec ma pauvre mère, furent chassés par les sans-culottes. Je ne sais exactement où elle est née, mais il est probable qu'elle est originaire du département de la Sarthe, et d'après le bijou qu'elle porte au cou, je crois de Mamers ».

— « La croix de ma mère ! » répétera en chœur l'assistance qui, ayant approfondi le mystère, unira les infortunés jeunes gens.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les funérailles du docteur Lefebvre. — Une affluence considérable, représentant toutes les classes de la société, était venue rendre les derniers hommages, mercredi matin, à la dépouille mortelle de M. Auguste Lefebvre, docteur en médecine de la Faculté de Paris, médecin honoraire des hôpitaux de Roubaix, membre de la commission des logements insalubres, enlevé en deux jours par une congestion pulmonaire.

La façade de la maison mortuaire, jusqu'au premier étage, était tendue de noir.

La levée du corps a été faite, à 10 heures et quart, par M. le chanoine Berteaux, curé-doyen de Saint-Martin.

Le dôme du corbillard était revêtu de trois splendides couronnes, dont deux avec inscriptions. L'une d'elles portait : « Les docteurs de Roubaix à leur regretté confrère A. Lefebvre »; l'autre : « A notre regretté confrère ». Plusieurs autres couronnes recouvraient le cercueil.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les docteurs H. Derville, H. Butruille, médecins des hôpitaux, C. Lepoutre, médecin du bureau de bienfaisance ; Alf. Truffaut, F. Deregnaucourt, architecte, membres de la commission des logements insalubres; Galpin, membre du Cercle du commerce.

Derrière le cercueil venaient une délégation des médecins de la ville et des environs, comprenant M. le docteur Olivier, président de l'Association de prévoyance des médecins du département du Nord ; la commission des logements insalubres, dont M. le docteur Godefroy, vice-président, M. le docteur Largnière, MM. S. Chéron, Clotaire Pennel, Dubois-Desrousseaux, membres; Frère, inspecteur; une délégation du Cercle du Commerce.

Le deuil était conduit par M. Lefebvre-Bocquet, de Tourcoing, frère du défunt, suivi de la famille.

Parmi les notabilités nous citerons : M. Julien Lagache, maire de Roubaix ; MM. Pierre Destombes et Paul Watine, adjoints : M. François Roussel et plusieurs membres du Conseil municipal.

Bien que M. le docteur Lefebvre eût encore le titre de médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu, la commission administrative des Hospices n'assistait pas officiellement aux funérailles. Le fait a été remarqué : nous en aurons probablement l'explication. Hâtons-nous d'ajouter que plusieurs membres y étaient venus à titre individuel.

Quatre brigades des douanes, sous le commandement du capitaine Mouy et du lieutenant Fecquet, fermaient le cortège. M. le docteur Lefebvre était depuis 42 ans le médecin de cette administration.

L'absoute a été donnée par M. le chanoine Berteaux.

A 11 heures et demie, le corps quittait l'église Saint-Martin, et était conduit à Hem pour y être inhumé. Une seconde absoute était donnée en l'église de cette localité par M. le curé d'Hem, et l'on se dirigeait vers le cimetière, où M. le docteur H. Derville, médecin de l'Hôtel-Dieu, délégué de l'Association de prévoyance des médecins du département du Nord, prononçait le discours suivant au moment de la descente du cercueil dans la tombe :

« Messieurs,

» Au nom du corps médical de Roubaix, au nom de l'Association de prévoyance des médecins du département du Nord, je viens adresser un suprême adieu à notre regretté collègue le docteur Lefebvre, et tâcher de retracer en quelques mots cette vie si bien remplie, à laquelle personne de nous, il y a quelques jours, ne pouvait prévoir un terme aussi prématuré.

» Né à Tourcoing en 1823, Auguste-Henri Lefebvre, après de bonnes études médicales faites à Paris, vint se fixer à Roubaix en 1847, où de graves épidémies de fièvre typhoïde et de choléra fournirent bientôt un aliment à son activité. Son aménité, sa correction, son affabilité devaient en peu de temps lui attirer une nombreuse clientèle destinée à devenir plus tard une des plus brillantes de la ville. Son assiduité, ses soins méticuleux, son dévouement de tout instant changèrent rapidement ses clients en autant de véritables amis. Ce dévouement, hélas! il devait en être la victime. Vendredi dernier, atteint déjà de bronchite aiguë, il voulut sortir quand même; le froid vif du matin le saisit, aggravant en quelques heures son mal avec une acuité et une généralisation telles que les traitements les plus énergiques devaient échouer, ne nous laissant même pas les chances d'une intervention chirurgicale, un instant entrevues.

» Bien qu'absorbé par les exigences de la clientèle privée, Lefebvre ne voulut pas se désintéresser des services publics affectés à la médecine des pauvres près desquels, s'il éprouve plus de fatigues physiques, le médecin retrouve aussi plus de consolations et de satisfactions morales.

» Nommé médecin du Bureau de bienfaisance dès son arrivée à Roubaix, il occupa jusqu'en 1889 ce poste dans lequel il s'acquit une grande popularité, principalement dans les quartiers du Pile et des Trois-Ponts, qui lui avaient été particulièrement attribués.

» En 1860, il entre à l'Hôtel-Dieu, où il se fait remarquer par son exactitude, son zèle, sa mansuétude envers les malades, apportant toute son attention à les guérir, si la chose est possible, à les soulager, s'ils sont incurables, par des adoucissements à leurs souffrances et par de bonnes paroles souvent plus efficaces en ce cas que les médicaments. En 1883, frappé par le règlement sur la limite d'âge, il quitta l'Hôtel-Dieu, avec ce regret qu'éprouve tout médecin en quittant cet hôpital, qu'il considère comme sa seconde maison. Les regrets qu'il éprouve, ils sont partagés par tous, et si son nom n'est pas, comme dans beaucoup d'autres villes, gravé sur les marbres de l'Hôtel-Dieu, il l'est au moins dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu lors de son passage dans cet établissement.

» Nommé médecin honoraire des hôpitaux, il nous resta en partie, et mercredi dernier encore, déjà très malade, il tint à assister à une de ces consultations générales dont le but est, sans doute, d'atténuer l'ardeur des jeunes par l'expérience et la sage prudence des anciens.

» Nommé membre de la commission des logements insalubres en 1890, il en est bientôt élu secrétaire, puis vice-président ; c'est à ce titre qu'il reçut, en 1889, lors de la terrible épidémie cholérique, les félicitations et les remerciements du conseil municipal et de la ville entière. En 1878, il donna sa démission, voulant sauver dans la retraite ceux de ses collègues que le conseil municipal n'a pas renommés, prétendant mêler la politique aux choses qui la comportent le moins. Renommé en 1876, il n'avait pas manqué depuis à une seule réunion, nous apportant les conseils de sa vieille expérience et de sa connaissance de cette loi si imparfaite qui régit actuellement les logements insalubres.

» Les malades et les enfants avaient toujours été pour lui l'objet d'une sollicitude toute spéciale. Il n'est donc pas étonnant de le voir, dès la fondation des crèches, prendre une part active à cette belle institution et y déployer le zèle qu'il apportait en toute chose. Nous le retrouvons, en 1876, à la tête du service hygiénique et médical scolaire *des Ecoles libres*.

» Il fut longtemps aussi médecin de plusieurs sociétés de secours mutuels importantes, et en particulier de ces braves dominos, dont la présence à ces funérailles est un éclatant témoignage de reconnaissance envers celui qu'ils regardaient comme leur ami.

» Envers ses confrères, M. Lefebvre fut toujours plein de courtoisie, plein de dignité ; — plein de charité confraternelle aussi, il n'hésita pas, dès les premiers jours de la fondation, à faire partie de l'association de prévoyance des médecins du département du Nord, cette œuvre destinée à venir en aide aux confrères moins favorisés de la fortune, ou frappés prématurément par la maladie.

» Il est un côté du caractère de notre regretté confrère que, bien qu'il soit étranger à la médecine, je ne veux point passer sous silence; n'a-t-il pas exercé une influence sur son inaltérable patience et sur son dévouement ? Je veux parler de l'attachement inébranlable qu'il avait toujours conservé à la foi de son pays et de sa famille. Resté profondément religieux, c'est avec empressement, je serai tenté de dire avec bonheur, qu'il reçut les derniers sacrements, qui lui laissaient entrevoir les joies d'une vie éternelle, juste récompense d'une vie passée dans l'honnêteté et l'accomplissement du devoir. Puisse cette foi si consolante et si courageuse, puisse le nombreux concours d'amis qui entourent cette tombe, apporter un léger adoucissement à l'amère douleur de celle qui, pendant près de quarante ans, fut sa fidèle et dévouée compagne !! ! »

La cérémonie était terminée à une heure et demie.

La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, vendredi, 6 novembre courant, à 4 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1. Travail de nuit ; 2. Organisation du service consulaire ; 3. Fermeture à 5 heures, l'hiver, de la gare Petite vitesse ; 4. Fermeture de la même gare les dimanches et jours fériés ; 5. Rue de dégagement à la gare annexe; 6. Diverses autres communications.

Les affaires de Roubaix-Tourcoing devant la Cour d'appel. — Voici les appels nouveaux inscrits pour notre région, au rôle général de la Cour, depuis la rentrée des tribunaux :

Tribunal de commerce de Roubaix. — Valentin et Flipo, manufacturiers à Tourcoing, contre Jules Lefebvre, syndic de Jean Bonnet, négociant à Roubaix, et Schwartz et Cie, filateurs à Mulhouse, contre le même ; demande en rapport en faillite et demande en paiement; jugements des 30 juillet et 10 août. Dupont-Jenesois, négociant en charbons à Tourcoing, contre Joinville-Sapin frères, négociants à Roubaix ; demande en dommages-intérêts ; marché ; jugement du 13 août.

— Le recours du commerce de Paris contre Henri Deschamps, agent immobilier à Roubaix ; règlement d'appointements, compétence ; jugements des 4 mai et 29 juin. Magnan-Morel-Armand et Cie contre Dillies et Stoltz, fabricants de tissus à Roubaix ; livraison de marchandises ; jugement du 1er juin.

Tribunal de commerce de Tourcoing. — Serre-Bouvier, négociant à Cailar (Gard), contre veuve Sémé-Tiberghien à Tourcoing ; livraison de marchandises ; jugement du 30 juin. — Arthur Dupont, plafonneur à Roubaix, contre Derville frères, entrepreneurs à Tourcoing ; exécution de travaux ; jugements des 16 juin et 16 juillet. — Veuve Olon-Taverniez, pour elle-même et comme tutrice, contre Jules Taverniez, teinturier à Tourcoing ; règlement de compte ; jugement du 28 juillet. — Cavrois-Mahieu et fils, filateurs à Roubaix ; et G. Lasalle contre Charlier et Scheibler, commissionnaires-expéditeurs à Aix-la-Chapelle ; demande en paiement ; jugement du 7 juillet.

Tribunal civil de Lille. — Fichaux, négociant en vins à Armentières-lez-Haubourdin, contre compagnie des docks de Roubaix-Tourcoing, et devant compagnie immobilière; revendication ; jugement du 27 juillet. — Henri Delespaul, cabaretier à Hem, pour son fils, et consorts, contre le chemin de fer du Nord ; accident ; jugement du 9 juillet. — Syndic d'Edmond Dosfelt, entrepreneur à Roubaix ; renvoi de vente devant notaire ; jugement du 22 août.

Tribunal de commerce de Lille. — Gustave Guillumette, négociant à Lille, contre Lode Dobignies, négociant à Roubaix; demande en livraison de marchandises; jugement du 11 mai.

Tribunal civil de Béthune. — Veuve Jean-Baptiste Lecoq, propriétaire à Douvrin, et consorts, contre Louis Lehembre, négociant, à Tourcoing, et autres; demande en délivrance de grosse, *jugement du 16 juillet.*

Tribunal civil de Douai. — Eugénie Bar, journalière à Flines, contre Delattre frères, peigneurs de laines à Dorignies; accident; jugement du 17 juin.

La vente du poisson à Roubaix. — Du 20 au 31 octobre, il a été vendu à Roubaix 18,099 kilogrammes de poisson.

Une explosion rue des Arts. — *Un homme grièvement brûlé.* — Mardi soir, vers cinq heures et demie, M. Joseph Mielle, garçon de magasin chez M. Duburque, marchand de liqueurs, rue des Arts, était descendu dans la cave de l'habitation pour opérer le transvasement d'un fût de cognac d'une contenance de 180 litres. Pour faire ce travail, il avait adapté au fût un tuyau en caoutchouc, et, à l'aide d'une petite pompe, il soutirait le liquide qui se déversait dans des petits fûts d'une trentaine de litres. Près de lui se trouvait une *bougie* allumée.

Vers sept heures et demie, au cours de son travail, la bougie tomba. Il la ralluma et la rapprocha plus près du tube. En ce moment, le liquide qui se déversait, prit feu et une formidable détonation se fit entendre. Le malheureux jeune homme, qui est âgé de 26 ans, reçut une telle secousse qui fut projeté contre un des murs de la cave, et une grande partie du liquide enflammé se répandit sur lui. Il appela immédiatement au secours, en se sauvant par l'escalier.

Mme Duburque, se trouvait en ce moment dans la salle à manger avec son petit garçon. Au bruit de la détonation, elle se dirigea vers la cave, en appelant son mari.

La commotion avait été si forte que les vitres de l'habitation furent réduites en miettes. Au lanterneau de la véranda, une barre de fer du poids d'environ cinq kilogrammes fut brisée net, et tomba dans la pièce. Une des vitrines du magasin donnant sur la rue fut brisée ainsi qu'une dizaine de bouteilles de liqueurs qui se trouvaient à l'étalage.

En entendant l'explosion, M. Duburque, qui se trouvait à son bureau du premier étage, au-dessus d'un dépôt de liqueurs, situé rue de Soubise, accourut immédiatement.

Un spectacle horrible s'offrit à ses yeux : Joseph Mielle, qui avait eu le courage de remonter au rez-de-chaussée, était étendu sur une chaise et poussait des *cris stridents. Ses mains étaient brûlées à tel point que* les chairs étaient en partie enlevées; la figure et la nuque en formaient plus qu'une vaste plaie; les cheveux et les moustaches étaient grillés.

De la cave, une large flamme montait, léchant les boiseries de l'habitation. En présence de ce triste spectacle, M. Duburque ne perdit pas son sang-froid. Il demanda du secours aux personnes accourues devant son habitation. A l'aide de seaux d'eau, l'on put conjurer le commencement d'incendie. Pendant ce temps, des voisins étaient allés chercher la pompe à incendie de la rue des Arts, mais, à son arrivée, tout danger était conjuré.

M. le docteur De Chabert, mandé en toute hâte prodigua ses soins au blessé qui ne cessait de pousser des cris déchirants. L'état de Joseph Mielle est assez grave; toutefois il ne succombera pas à ses blessures. Les yeux n'ont heureusement pas été atteints.

Les dégâts sont assez considérables : on peut les évaluer à 3 000 francs. Presque toutes les bouteilles de vins sont brisées. Cet événement a causé dans le quartier une profonde émotion.

Un commencement d'incendie. — Dans la soirée de lundi, vers 3 heures, deux individus accourent au poste de la rue Saint Joseph et déclarairent au sous-brigadier Stoltz qu'un incendie venait d'éclater rue de Flandre, 11, chez M. Duprez, apprêteur.

Le feu s'était effectivement déclaré au premier étage de cette maison. Le poêle avait enflammé quelques fagots qui se trouvaient trop à proximité. Grâce à la promptitude des secours tout danger a été immédiatement écarté, et quelques seaux d'eau ont eu raison de ce commencement d'incendie.

Les dégâts sont absolument insignifiants.

Un vol de numéraire. — Un logeur d'un estaminet du quai de Wattrelos, nommé Bossu, âgé de 39 ans, tisserand, profitant de l'absence d'un autre locataire, M. Masquelier, pénétra chez lui et lui enleva une montre en argent et une certaine somme d'argent.

M. Masquelier, soupçonnant Bossu, porta plainte. Au poste, Bossu avoua être l'auteur du vol. Il a été maintenu en état d'arrestation.

Il avait encore soif ! — En dépit de copieuses libations, Léopold Hankiens avait encore soif, lundi, vers neuf heures du soir, car il se présentait, ivre comme quarante polonais, chez Mme Eugène Jonville, cabaretière, boulevard de Colmar.

En raison de son état... instable, la débitante lui refusa toute boisson. Fureur de Léopold, qui sortit, et, pour se venger, brisa un carreau d'une valeur de 4 francs. Puis il se sauva dans un estaminet du boulevard Gambetta.

La cabaretière alla se plaindre au sous-brigadier Lepau, de service place Nadaud, qui se mit à la recherche de l'ivrogne et le retrouva. Hankiens est âgé de 61 ans, habite Wattrelos et exerce la profession de sieur de long. Il était tellement ivre qu'il a fallu l'aide d'un agent pour le conduire au dépôt de sûreté du 3e arrondissement.

Une singulière trouvaille — On a découvert mardi matin, à huit heures et demie, sur le boulevard de Beaurepaire, à proximité de la barrière du chemin de fer, une grande bâche verte, presque neuve. Elle a été déposée chez M. Martée, 143, rue Franklin, à la disposition du propriétaire.

Une arrestation, rue du Tilleul. — L'agent de sûreté Denis a arrêté lundi, dans un estaminet de la rue du Tilleul, un sieur Masquilier Gustave, âgé de 32 ans, tisserand, demeurant quai de Wattrelos. Il est inculpé de rupture de ban de surveillance, d'un vol de quarante francs et d'une jaquette — qu'il portait sur le dos au moment de son arrestation.

Afin d'éviter une rebellion qui paraissait inévitable en raison de la surexcitation de Masquilier et de la compagnie dans laquelle il se trouvait, deux agents de ville ont été requis pour le conduire au poste.

Arrestations d'ivrognes. — Elles ont été nombreuses, comme tous les lundis : il en est même un qui était tellement saoûl, qu'il a fallu requérir l'aide d'un commissionnaire de place pour le conduire au dépôt.

Un accident à Ascq. — Mardi matin, vers 11 heures et quart, une petite fille de huit ans, Céline Debracker, demeurant à Ascq, rue de l'Epeule, n'en retournait chez elle, quand, arrivant près de la briqueterie qui se trouve à l'entrée d'Ascq, elle voulut monter sur le trottoir. Malheureusement, elle glissa et tomba à la renverse. Au même instant arrivait une voiture de boulanger, dont la roue passa sur la main de la fillette. Le conducteur de la voiture, voyant l'accident, fouetta immédiatement son cheval et partit au galop. La petite victime fut reconduite chez elle, où elle reçut les soins de M. le docteur Lubrez; elle en sera quitte pour un repos de plusieurs semaines.

Un accident, rue de la Fosse aux Chênes. — Mardi matin, vers dix heures, le domestique de M. Detournay, négociant en laines, à Tourcoing, nommé J.-B. Debroucq, était occupé à rentrer des laines chez un fabricant de la rue de la Fosse aux Chênes, lorsqu'en voulant sauter à bas de son camion il se tordit la cheville et tomba sur le trottoir; il reçut en outre plusieurs contusions peu graves, à la figure et au bras, et comme il lui était impossible de faire un pas, on le conduisit dans un estaminet voisin où on lui prodigua des soins, puis il fut reconduit chez lui à Tourcoing.

Une scène de violences. — Lundi soir, vers huit heures, un débourreur, nommé Alexandre Dubois, âgé de 45 ans et demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 125, s'apprêtait à faire une course en ville. Ayant quelques réparations à faire faire à ses vêtements, il pria une amie, Thérèse Rulliez, âgée de 53 ans, de vouloir bien se charger de ce travail. Thérèse refusa, Dubois, furieux, la frappa. La femme monta à l'étage, mais, arrivée au sommet de l'escalier, elle perdit l'équilibre et tomba du haut en bas. Dans sa chute elle se fit plusieurs contusions assez graves à la tête. Un médecin lui prodigua ses soins et la fit admettre mardi matin à l'Hôpital.

Une rixe rue de l'Industrie. — Mardi soir, vers sept heures et demie, deux ouvriers qui avaient passé une partie de la soirée ensemble, passaient rue de l'Industrie. Ils étaient légèrement émus. A la suite d'une discussion ils s'empoignèrent et finirent par rouler tous les deux dans le ruisseau. Un rassemblement considérable s'était formé autour des battailleurs. Un agent, de service dans le quartier, vint mettre fin au combat, en conduisant les deux camarades au poste.

Nécrologie. — On annonce la mort à l'âge de 36 ans, de M. Paul Buchy, demeurant rue de Mouveaux, au Blanc-Seau. Ses funérailles auront lieu le jeudi 5 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Eloi, au Blanc-Seau.

Flers. — *Tentative de vol.* — Des malfaiteurs restés jusqu'ici inconnus ont essayé de pénétrer dans les bureaux de M. Arthur Desbarbieux, marchand de charbon près du pont de Croix. Ils avaient déjà perforé les persiennes. La gendarmerie a été prévenue et une enquête est ouverte.

Leers. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira le lundi 9 novembre 1891, cinq heures du soir, pour la session ordinaire de novembre.

Voici l'ordre du jour : 1. Nomination de délégués pour la revision de la liste électorale ; 2. Souscription pour *érection d'un monument à la mémoire de M. Testelin;* 3. Budget des chemins vicinaux ordinaires pour 1892; 4. Demandes de militaires; 5. Questions diverses.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Panama. — On nous prie d'insérer la note suivante:

« Le comité du Syndicat des porteurs de titres de Panama de Roubaix et des environs prie les intéressés de ne pas perdre de vue la campagne entreprise en faveur de ces valeurs. Il y a urgence de s'unir, de se grouper et de rassembler le plus grand nombre d'adhérents et de signatures possible. Que chaque porteur de titres donne sa signature s'il ne peut assister à la nouvelle réunion qui aura lieu jeudi prochain au Demi Cercle, place Notre-Dame, à 7 heures précises.

« Il fait se presser et ne pas temporiser : l'affaire dure depuis trop longtemps pour qu'on la néglige. Et puisque dans toutes les villes des syndicats se sont constitués pour la défense de ces titres presqu'exclusivement français, le comité a la ferme conviction que Roubaix ne sera pas en retard et affirmera hautement que l'union est faite sur ces valeurs. Les porteurs de listes d'adhésion sont priés de les faire parvenir *mercredi soir ou jeudi matin* au plus tard au siège du syndicat, afin que le secrétaire trésorier puisse établir la nomenclature des titres représentés. »

MM. E. et P. Sée, *ingénieurs-architectes, à Lille,* viennent d'ouvrir, *un bureau d'études, à Roubaix, 12, rue de la Gare,* spécialement chargé des affaires de *Roubaix et Tourcoing,* notamment : *l'étude et l'entreprise des bâtiments industriels, le chauffage, la ventilation, l'humidification, l'éclairage au gaz et à l'électricité, le transport électrique de la force, etc., etc.*

Rappelons que MM. Sée ont construit depuis 1886 plus de *375 usines* dans le monde entier, dont beaucoup de très importantes.

Leur fabrique de lampes à gaz à récupération, qui vient d'être triplée, produit actuellement *100 lamps par jour.*

MM. Sée ont aussi apporté à *l'éclairage électrique* des perfectionnements notables, surtout par l'arc renversé; ils en ont fait de nombreuses et importantes applications entre autres l'éclairage des ateliers Dobson et Barlow, de Bolton, comprenant 360 arcs et 400 chevaux de force. 28327

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier,** de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, tous les jeudis, (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 76 (en face du Collège). 28029—56343

PILULES GICQUEL. la Boîte 1f50

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix. — La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

4 NOVEMBRE 1714. — Adjudication, au moins disant, de la prime promise à celui qui voudrait essayer à Roubaix, la fabrication des Mocades. (*Voir l'éphéméride du 29 octobre 1714*). Suivant le procès-verbal, cette prime fut adjugée à 170 florins à la seule condition pour l'adjudicataire de fabriquer à ses frais, dans l'année, une pièce de mocade de vingt aunes, dont la chaîne aurait été scellée par les Egards et de la soumettre à leur examen. Les Egards promettaient de prendre fait et cause pour le fabricant dans le cas où il serait inquiété au sujet de cet établissement, précaution, qui certes n'était pas inutile. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. V, p. 69).

4 NOVEMBRE 1749. — « Pardevant nous lieutenant et échevins de Roubaix est comparu Ph.-G.-R. Lecomte, établi à Lille, lequel nous a requis être admis à la profession de commissionnaire de calemandes audit Lille et, après avoir prêté le serment, lui avons permis de s'établir et faire ladite profession. » (*Archives de Roubaix*, HH. 41, f° 110).

WATTRELOS

Un enfant blessé. — Mardi après-midi quelques gamins s'en retournaient chez eux, la classe terminée. Chemin faisant, ils s'amusaient à se jeter des pierres. Tout à coup, l'un d'eux, nommé Albert Deridder, reçut au front un projectile qui lui fit une blessure d'où le sang s'échappait en abondance. Des passants lui firent un premier pansement, après lequel il put regagner son domicile au hameau du Grimonpont.

Une chute. — Lundi après-midi, un ouvrier peintre nommé Camille Vandenbrouck était monté sur une échelle pour badigeonner la façade d'une maison au hameau du Crétinier. Tout à co